

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 FÉVRIER 2014**

**OBJET : Comptes de Gestion 2013**

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, pour le budget principal, le budget annexe du SPANC et le budget annexe des zones d'activités, n'appellent ni observation ni réserve.

**OBJET : Comptes Administratifs 2013 - Budget principal**

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée le compte administratif 2013 du budget principal, Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu Président et Monsieur Hugues AGUETTAZ quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>21</b>
Nombre de membres présents .....	<b>19</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>18</b>
Votes POUR .....	<b>14</b>
Votes CONTRE .....	<b>4</b>
(Mr BEIGNET, Mmes BAËGERT, BELLIR, CHAMPION).	

**OBJET : Comptes Administratifs 2013 - Budgets annexes**

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée les comptes administratifs 2013 des budgets annexes des zones d'activités et du SPANC, Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu Président et Monsieur Hugues AGUETTAZ quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice .....	<b>21</b>
Nombre de membres présents .....	<b>19</b>
Nombre de suffrages exprimés .....	<b>18</b>
Votes POUR .....	<b>18</b>
Votes CONTRE .....	<b>0</b>

<b>OBJET :</b>	<b>Affectation des résultats 2013 - Budget Général</b>
----------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ,  
Après avoir entendu le compte administratif 2013,  
Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de 123 198,23 €,  
Et compte tenu des restes à réaliser dépenses de 118 052,74 € et des restes à réaliser recettes de 0 €,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 897 131,13 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement de la Section d'Investissement (021)	500 000,00 €
Résultat d'investissement au 31/12/2013	EXCEDENT
	DEFICIT
	123 198,23 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013	897 131,13 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	241 250,97 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	655 880,16 €
DEFICIT AU 31/12/2013	
- Déficit à reporter	

<b>OBJET :</b>	<b>Affectation des résultats 2013 - Budget des zones d'activités</b>
----------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ,  
Après avoir entendu le compte administratif 2013,  
Considérant le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de 163 834,25 € et les restes à réaliser dépenses de 2 450 €,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 175 096,14 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement de la Section d'Investissement (021)	162 330,00 €
Résultat d'investissement au 31/12/2013	EXCEDENT
	DEFICIT
	163 834,25 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013	175 096,14 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	166 284,25 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	8 811,89 €
DEFICIT AU 31/12/2013	
- Déficit à reporter	

<b>OBJET :</b>	<b>Affectation des résultats 2013 - Budget SPANC</b>
----------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ,  
Après avoir entendu le compte administratif 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 1 235,27 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement de la Section d'Investissement (021)	
Résultat d'investissement au 31/12/2013	EXCEDENT
	DEFICIT
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013	1 235,27 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	1 235,27 €
DEFICIT AU 31/12/2013	
- Déficit à reporter	

<b>OBJET :</b>	<b>Bilan des cessions et acquisitions 2013</b>
----------------	--

Le Président présente au conseil communautaire, pour information, le bilan des acquisitions et cessions de Cœur de Sologne en 2013.

Sur l'exercice 2013 aucune cession ou acquisition immobilière n'est intervenue au titre du budget général.

Au budget annexe des zones d'activités, nous avons constaté la vente d'un terrain de 4 875 m<sup>2</sup> à Monsieur Benoît MARCHAND aux prix de 21 937,50 € HT.

<b>OBJET :</b>	<b>Attributions de compensation 2014</b>
----------------	--

Le Président propose au conseil communautaire de fixer le montant des attributions de compensation de chaque commune au même niveau que celui de 2013, à savoir :

<b>Chaon</b>	<b>14 337,39 €</b>
<b>Chaumont-sur-Tharonne</b>	<b>442 478,36 €</b>
<b>Lamotte-Beuvron</b>	<b>921 489,56 €</b>
<b>Nouan-le-Fuzelier</b>	<b>577 879,20 €</b>
<b>Souigny-en-Sologne</b>	<b>17 616,00 €</b>
<b>Vouzon</b>	<b>6 221,58 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 980 022,09 €</b>

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

<b>OBJET :</b>	<b>Subventions 2014</b>
----------------	-------------------------

Le Président soumet au conseil communautaire le détail des subventions à attribuer pour l'exercice 2014 pour le fonctionnement d'associations :

	<b>Montants</b>
<b>Ecole de musique</b>	42 000,00 €
<b>Office de Tourisme</b>	74 034,00 €
<b>Bibliothèque CAL de Nouan le Fuzelier</b>	23 750,00 €
<b>Bibliothèque Chaumont sur Tharonne</b>	2 230,00 €
<b>Bibliothèque Souvigny en Sologne</b>	1 006,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 020,00 €</b>

Il propose également de voter l'aide à la commune de Chaon pour son projet de boulangerie/épicerie à hauteur de 23 300 €.

Le conseil communautaire approuve, **à l'unanimité**, le montant des subventions ci-dessus et autorise le Président à les mandater.

<b>OBJET :</b>	<b>Fiscalité : taux d'imposition des taxes locales</b>
----------------	--

Lors de la préparation budgétaire, la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale a été réaffirmée.

Le Président propose donc à l'assemblée de reconduire les taux de l'année précédente :

→ cotisation foncière des entreprises	20,30 %
→ taux liés au transfert de fiscalité départementale	
- taxe d'habitation	9,49 %
- taxe foncière sur le non bâti	2,86 %

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

<b>OBJET :</b>	<b>Aménagement des locaux - Demande de subvention pour la médiathèque</b>
----------------	---

Lors de l'approbation du budget primitif 2014, le réaménagement de l'espace jeunesse de la médiathèque a été prévu. Il s'agit de « rafraichir » l'atmosphère en général par de petits travaux de peinture intérieure et l'acquisition de mobilier adapté aux jeunes enfants (matériaux souples pour les assises) et de matériel pratique pour le personnel (bacs amovibles), tout ceci dans une harmonie de couleurs chaleureuses et vivifiantes.

Le projet prend en compte l'amélioration de la sécurité (surtout pour les très jeunes enfants qui fréquentent cet espace) ainsi que la volonté de redéfinir le lieu dans une identité marquée et agréable pour les enfants.

Le coût de l'investissement est chiffré à 5 663,07 € HT soit 6 795,68 € TTC.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'investissement et sollicite du Conseil Général, à travers le partenariat en matière de lecture publique, une subvention niveau 3 (60% du montant HT) au titre de l'aide à l'investissement pour une médiathèque tête de réseau.

<b>OBJET :</b>	<b>Animation - Demande de subvention pour la médiathèque</b>
----------------	--

L'équipe de la médiathèque envisage une animation le 16 mai 2014 à destination de tout public en invitant André CHARBONNEAU qui raconte l'Espagne et l'Andalousie dans un spectacle aux tonalités de conférence, de concert et de jeux.

Le coût du projet s'élève à 960 €.

Le Président sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention de 50% du montant au Conseil Général au titre de l'aide à l'action culturelle.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.